

Ebauche de projet
Réseau international de l'ISP des employé(e)s (municipaux/ales) des
collectivités locales et régionales
MANDAT

Préambule

Les affiliés de l'ISP dans le secteur des collectivités locales et régionales représentent des centaines de milliers d'employé(e)s municipaux/ales, dont le travail quotidien dans les services publics d'eau et d'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie, la santé et les services sociaux, l'éducation, la sécurité publique (police municipale), les services d'urgence (pompiers, services médicaux, protection civile), les services culturels (par ex. les bibliothèques, les musées, les services d'archivage), les espaces publics (par ex. les parcs) et la gestion des ressources naturelles jette les bases d'une société juste et équitable. Nos membres interviennent dans les villes et municipalités, et constituent la pierre angulaire du développement inclusif et socio-économique local.

Si les autorités et les syndicats du secteur des collectivités locales et régionales varient fortement en raison des différents cadres institutionnels, constitutionnels et légaux qui régissent leurs actions, ils font toutefois face aux mêmes défis : garantir le respect total des droits syndicaux (liberté syndicale et négociation collective) ; assurer des conditions de travail décentes ; lutter contre le travail précaire, la sous-traitance et la privatisation ; renforcer la croissance, le recrutement et le pouvoir des syndicats ; se préparer aux risques liés au changement climatique et aux catastrophes, et veiller à les minimiser ; mettre un terme à l'austérité et aux mandats non financés ; identifier les ressources municipales viables et adéquates afin de fournir des services publics de qualité aux personnes et aux communautés. En outre, les autorités et les employé(e)s des collectivités locales et régionales sont les premiers/ères à intervenir en cas d'urgence, et s'occupent des communautés de migrant(e)s et de réfugié(e)s¹.

Reconnaissant le travail fastidieux réalisé par les réseaux² des secteurs municipal et régional en vue de contribuer aux efforts internationaux et de relever ensemble les défis communs à l'échelle mondiale, nous avons mis sur pied le Réseau international des employé(e)s (municipaux/ales) des collectivités locales et régionales, conformément à la Résolution n° 34 du Congrès de Durban de 2012.

L'ISP a réuni le Réseau international des employé(e)s des collectivités locales et régionales le 19 septembre 2016, à Bruxelles, en Belgique.

Objectifs

Reconnaissant que la capacité du Réseau international de l'ISP des employé(e)s municipaux/ales à mettre en œuvre des activités importantes et à atteindre ses objectifs repose sur le niveau de ressources que ses membres sont prêts à apporter, il vise principalement à :

¹ Pour un aperçu complet des défis auxquels font face les institutions et les syndicats des collectivités locales et régionales, voir Lethbridge, J., « [Aperçu des grandes tendances mondiales affectant les administrations locales et régionales](#) », PSIRU, 2016.

² Le Comité permanent de la FSESP sur l'administration locale et régionale en Europe, la CONTRAM dans la région Interamériques, l'AMALGUN en Afrique et dans les pays arabes.

- Mettre sur pied un **forum mondial de politique sectorielle permettant aux affiliés de l'ISP dans le secteur des municipalités** de débattre de leurs opportunités, de leurs priorités et de leurs défis communs, et de prendre des décisions à cet égard, en vue d'alimenter le travail de l'ISP dans ce secteur ;
- Offrir aux affiliés de l'ISP dans le secteur des municipalités une **plateforme de communication pilotée par les membres, proactive et interrégionale**, notamment par voie électronique (listes de diffusion électronique, page « secteurs » du site Web de l'ISP, médias sociaux) ;
- Renforcer les opportunités de **coopération intersyndicale et de création de coalitions/groupes de travail sur des objectifs spécifiques** se révélant importants et intéressants pour certains membres du Réseau ;
- **Partager les initiatives fructueuses, les connaissances ainsi que les bonnes pratiques** (par ex. des campagnes de lutte contre la privatisation, des méthodes de développement syndical et de recrutement, des campagnes en faveur des droits syndicaux, etc.) ;
- Identifier, suivre, rechercher et représenter **les tendances mondiales ainsi que les acteurs internationaux à l'extérieur des frontières nationales et régionales** (par ex. les entreprises multinationales, les institutions financières internationales, etc.) ;
- Fournir une **interface sectorielle unifiée avec les représentants des employeurs** ;
- **Travailler avec d'autres fédérations syndicales internationales, organisations internationales et partenaires de la société civile** en vue de promouvoir et de faire valoir les priorités ainsi que les intérêts de l'ISP dans le secteur des municipalités ;
- Assurer la maintenance d'une **base de données sectorielle et sous-sectorielle, mise à jour à l'échelle internationale, regroupant des informations de contact ainsi que des renseignements sur les membres.**

Gouvernance

- Le Réseau international de l'ISP des employé(e)s municipaux/ales est un réseau horizontal et reposant sur ses membres. Ce réseau est ouvert à tous les affiliés de l'ISP du secteur des services municipaux qui souhaitent mettre en place, approfondir ou renforcer la coopération au regard d'objectifs et d'activités spécifiques, et jouer un rôle proactif et prépondérant dans le secteur des municipalités de l'ISP. Toutefois, il convient de noter que les travailleurs/euses des services sociaux et de santé, de même que les personnels auxiliaires du secteur de l'éducation et de la culture, disposent de leurs propres réseaux internationaux au sein de l'ISP³, ce qui vient renforcer le travail du secteur des municipalités. Les affiliés de l'ISP peuvent rejoindre le Réseau en contactant l'ISP à l'adresse suivante : municipal@world-psi.org.

³ Le Groupe de travail de l'ISP sur les services sociaux et de santé et le Réseau de l'ISP des personnels auxiliaires du secteur de l'éducation et de la culture.

- Dans la mesure où ce Réseau repose sur ses membres, les priorités et initiatives de travail du Réseau international de l'ISP des employé(e)s municipaux/ales ne visent pas à remplacer, mais bien à compléter les programmes de travail stratégiques entérinés par les organes statutaires, ainsi que les activités sectorielles régionales de l'ISP.
- Les membres du Réseau collaborent afin de mettre en œuvre les priorités qui ont été définies, et informent les autres membres du Réseau ainsi que le Secrétariat de l'ISP de l'évolution et des résultats de ces initiatives.
- Le Réseau peut décider de mettre sur pied des coalitions syndicales/groupes de travail ad hoc et axés sur des objectifs précis – dont les membres sont choisis sur une base volontaire –, en vue de mettre l'accent sur les questions prioritaires et les initiatives conjointes du secteur des services municipaux.
- Les membres engagés dans des activités conjointes et des coalitions/groupes de travail sont encouragés à communiquer par voie électronique, afin d'assurer le suivi des objectifs fixés. En outre, ils peuvent décider de se rencontrer *de visu*, à condition qu'ils s'acquittent eux-mêmes des frais d'une telle réunion.
- L'ISP n'alloue aucun budget ni aucune ressources supplémentaires aux activités du Réseau. Afin d'assurer la rentabilité de ce Réseau, les organisations membres peuvent dès lors proposer d'accueillir certaines réunions en coopération avec le Secrétariat de l'ISP. Si possible, le Réseau peut par ailleurs demander un financement externe de ses activités, en coordination avec le Secrétariat de l'ISP et avec le soutien de ce dernier.
- Le travail du Réseau est coordonné, si nécessaire, par le Secrétariat de l'ISP (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux) et de concert avec le Secrétariat de la FSESP pour la région Europe.

08/09/2016